



Contrôles de stabilité et expertises techniques

Votre construction répond-elle aux normes en vigueur ? En tant que partenaire indépendant, Vincotte vous offre son expertise et le fruit de longues années d'expérience afin de vérifier la stabilité de votre construction.

Votre solution personnalisée

Nos experts contrôlent de manière indépendante la stabilité de votre construction et vérifient ainsi qu'elle répond bien aux normes en vigueur. Tous les plans réalisés par le bureau d'études sont contrôlés, notamment :

- les plans
- les notes de calcul
- le cahier des charges
- les fiches techniques
- la réalisation sur chantier
- la réception provisoire et la réception définitive

Ces contrôles de stabilité et expertises techniques sont réalisés pour des :

- bâtiments
- travaux d'infrastructure (ponts, tunnels, murs de quais, écluses, bassins, stations d'épuration, égouts, etc.)
- complexes industriels
- structures métalliques

Votre résultat

Grâce à notre service, vous disposez d'un rapport indiquant dans quelle mesure votre construction répond aux règles en vigueur. D'autre part, les problèmes éventuels y sont analysés et sont accompagnés d'une proposition de remédiation.

Important à savoir

- Arrêtés royaux
- **RGPT** et code sur le bien-être au travail
- **RGIE**
- Règlements régionaux et communaux

Normes et standards

- **Normes belges et européennes notamment les normes de la série NBN EN 1990 à 1999 (Eurocodes) et la série NBN B**
- Spécifications techniques unifiées **STS**
- Notes d'information technique **CSTC, CRR** et **ATG**
- Règles techniques **ETAG** et **PTV**
- Cahiers des charges spécifiques

Dans quelle situation ?

Ce service est principalement demandé par les maîtres d'ouvrages (avec un projet de construction, une construction existante, etc.)